

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/4752/Add.3  
6 mars 1961

ORIGINAL : FRANCAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT CERTAINES MESURES  
PRISES AU SUJET DE LA MISE EN OEUVRE DE LA RESOLUTION  
ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE LE 21 FEVRIER 1961

Lettre en date du 6 mars 1961 adressée au Secrétaire général  
par le Président de la République du Congo

Léopoldville, le 6 mars 1961

Vous m'avez fait parvenir, à la suite des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité le 21 février, deux lettres, en date des 28 février et 3 mars, qui ont retenu toute mon attention.

Il ne me sera pas possible de rencontrer tous les points que vous développez dans ces lettres : nos principales préoccupations vont pour le moment vers la conférence des leaders congolais qui se tient à Tananarive et qui constitue pour le pays une tentative extrêmement importante pour trouver une solution aux problèmes qui le divisent. Cette conférence, dont la Commission de conciliation des Nations Unies avait suggéré le principe, entraînera mon absence de Léopoldville pendant quelques jours, c'est vous dire que je ne négligerai rien pour arriver par la conciliation à la pacification du pays.

Je voudrais seulement aborder aujourd'hui le problème de la réorganisation de l'armée et vous proposer, dans le but de mettre fin à la situation difficile actuelle, quelques principes de solution qui, après discussion avec vos représentants, pourraient fournir les bases d'un accord sur une réforme des unités de l'armée nationale congolaise.

Dans les circonstances actuelles, cette réorganisation est, après le maintien de l'unité du pays, le problème No 1, dont la solution requiert une attention et un savoir-faire exceptionnels. Il a suffi en effet que les responsables de l'ONU parlent de "désarmement" de l'armée pour que celle-ci, dont la discipline était encore très fragile, en conçoive une telle animosité que les actes de mauvais gré se multiplient à l'égard des détachements de la Force des Nations Unies, des civils

et de tout ce qui touche de quelque côté que ce soit aux services des institutions dépendant de l'ONU. Ceci, malgré les consignes formelles des autorités congolaises, malgré tous les efforts déployés pour calmer les esprits. J'ajouterai pour être complet que l'arrivée d'un fort contingent de soldats lumumbistes à Luluabourg, alors que les dirigeants de l'ONU multipliaient leurs efforts de persuasion auprès des chefs de l'armée nationale pour que celle-ci ne fasse pas d'action offensive, a révolté l'opinion publique congolaise et que nous nous trouvons pour le moment dans une période de tension et d'énervement tels que n'importe quel incident peut déclencher des conséquences extrêmement graves. C'était hier Moanda, Matadi ou Boma, ce peut être demain dans n'importe quelle région de l'équateur : nous sommes à la merci d'une grave déflagration.

C'est dans ces conditions que vous me demandez de prendre d'urgence des mesures pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Il n'est pas possible de les envisager sous la forme simpliste et parfaitement utopique du renvoi pur et simple du personnel militaire belge : en ce qui concerne les troupes relevant du commandement du général Mobutu, elles disposent en tout et pour tout de quatorze officiers belges. Je sais bien que votre représentant à Léopoldville parle d'une centaine d'officiers, mais là encore une fois, votre représentant vous donne des renseignements erronés; nos chiffres sont contrôlables et nous admettons bien volontiers de donner au haut-commandement de l'ONU toutes les indications voulues pour les prouver. Le départ de ces quatorze officiers ne résoud donc absolument rien, n'importe quel homme de bon sens l'admettra. Au contraire, s'il n'est pas accompagné de mesures destinées à reprendre en mains le contrôle et la discipline de l'armée, ce départ risque d'y introduire une nouvelle raison de trouble et d'énervement et, en tant que commandant suprême, je ne puis pas prendre ce risque vis-à-vis du pays.

Quelles sont donc les mesures de réorganisation qu'il faudrait envisager et quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour en assurer une application sans heurts ni malentendus pouvant tourner au tragique?

Le Gouvernement estime que ces mesures doivent s'inspirer de celles qui ont été proposées par la Commission de conciliation, telles qu'elles ont été exposées dans son rapport provisoire. Il formule à cet égard les cinq propositions suivantes qui, à son estime, peuvent servir de base à une solution valable de la question :

1. L'armée nationale reste sous le commandement du Président de la République qui, de par ses fonctions, est le mieux à même de l'isoler de toute politique et à lui assurer que le travail de réorganisation n'aboutira pas à priver le pays de l'armée essentielle de sa souveraineté. Cette condition est fondamentale, elle seule permettra de garantir que la réorganisation, une fois annoncée, ne provoquera pas des fuites vers le maquis et des perspectives de longues luttes de guerillas.

2. La réorganisation doit s'étendre à tout le pays, y compris la Province orientale, le Kivu, le Sud-Kasaï et le Katanga. Le gouvernement est prêt à faire commencer l'opération immédiatement dans les unités qui dépendent du commandement du général Mobutu, sans attendre nécessairement qu'elle soit entamée simultanément dans les autres unités. Mais ceci à la condition qu'un accord suffisant soit intervenu à ce sujet avec les chefs militaires de Stanleyville, de Bakwanga et d'Elisabethville, et en outre qu'il soit bien entendu qu'en cas d'impossibilité de réorganiser ces troupes dissidentes, l'opération puisse être aussitôt suspendue dans les unités loyales.

3. Un conseil national de la défense sera institué par le Président de la République et sous son autorité. Il comprendra des chefs militaires congolais, des délégués de la Force des Nations Unies et il pourrait être présidé par un officier supérieur neutre qui relèverait uniquement du Président de la République. Ce conseil sera chargé d'élaborer un programme précis d'entraînement, de formation et de réorganisation de l'ANC. Il fera toutes les propositions nécessaires pour l'aboutissement heureux de sa mission et recevra l'appui et des autorités congolaises et de la Force des Nations Unies pour mettre son programme à exécution.

4. Un timing de travail peut être proposé, mais il risquerait de ne pas se fonder sur des données suffisamment étudiées que pour être valable. En tout état de cause, le gouvernement ne verrait aucun inconvénient à ce que l'opération soit entamée immédiatement, dès qu'un accord aura pu se faire sur les propositions émises ci-dessus.

5. Il reste entendu que le Gouvernement congolais conserve le droit d'accepter ou de refuser les techniciens qui seront proposés par le Conseil national de la défense et qui seront recrutés par le canal de l'ONU. Le Gouvernement congolais entend en effet sauvegarder rigoureusement la neutralité de l'armée et il ne pourra admettre que des officiers ou sous-officiers chargés de l'encadrer et de la former se servent de leur situation pour y amener des influences subversives ou contraires à l'intérêt national.

Le Gouvernement congolais est persuadé que seule une opération menée dans les conditions décrites ci-dessus peut avoir quelque chance de réussite. Il espère vivement que le Conseil de sécurité comprendra toute la nécessité d'agir suivant les directives qui sont ici proposées et qui n'ont qu'un seul but : restaurer la paix au Congo dans le respect des autorités constitutionnelles du pays et sans porter atteinte à la souveraineté nationale.

J'ose croire, Monsieur le Secrétaire général, que vous voudrez bien mettre en oeuvre toute votre influence pour qu'un accord puisse bientôt survenir qui mette fin à la difficile période que nous connaissons et qui élimine tous les incidents pénibles qu'avec vous nous réprouvons et dont nous voudrions à tout prix prévenir le retour.

Je saisis cette occasion pour renouveler, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma haute considération.

Signé : Le Président de la République

Joseph KASA-VUBU

Le Ministre des affaires étrangères  
et du commerce extérieur

Justin BOMBOKO

-----